



Commune  
de  
FAA'A



# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AOÛT 2024

## DELIBERATION N° 61/2024

Approuvant le dossier technique et le plan de financement prévisionnel de la tranche conditionnelle pour la mise en place des centrales photovoltaïques sur les bâtiments communaux

Date de convocation :  
21 août 2024

Date d'affichage :  
21 août 2024

Date de séance :  
27 août 2024

### NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : ..... 35  
PRESENTS : ..... 28  
PROCURATIONS : .. 02  
VOTANTS : ..... 30  
POUR : ..... 30  
CONTRE : ..... 00  
ABSTENTION : ..... 00



Le mardi 27 août 2024 à 9h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Oscar TEMARU, et ce conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française.

Étaient présents :

| Nom – Prénom                        | Prés. | Abs. | Procuration      |
|-------------------------------------|-------|------|------------------|
| TEMARU Oscar                        | X     |      |                  |
| MAKER Robert                        | X     |      |                  |
| TEMARU Tetuahau                     | X     |      |                  |
| LAURENT Victoire                    | X     |      |                  |
| VANAA Emma                          | X     |      |                  |
| CERAN-JERUSALEM Y André             | X     |      |                  |
| TERIITEHAU Roberto                  | X     |      |                  |
| NIVA Pauline                        | X     |      |                  |
| TEAUNA ép POIA Clarisse             | X     |      |                  |
| CHIN FOO Rosina                     | X     |      |                  |
| MAI Gérard                          | X     |      |                  |
| HATETE ép TAHARAGI Linda            | X     |      |                  |
| APUARI L Léon                       | X     |      |                  |
| LO Tai Chan                         | X     |      |                  |
| TEFAATAU-FIRUU ép MATI Juliana      | X     |      |                  |
| AUBRY Joseph                        | X     |      |                  |
| TEURU ép MAI Bélinda                | X     |      |                  |
| TAUMIHAU ép RICHMOND Roti           | X     |      |                  |
| SALOMON Ariena                      | X     |      |                  |
| SANFORD Vetea                       | X     |      |                  |
| TOKORAGI Ole                        | X     |      |                  |
| PURENI Tunui                        | X     |      |                  |
| MAMATUI ép GRAND-PITTMAN Tekakwitha | X     |      |                  |
| PEDRON Michel                       |       | X    |                  |
| ATEO Purea                          | X     |      |                  |
| RICHMOND Maruia                     |       |      | T. GRAND-PITTMAN |
| PATU Kalina                         | X     |      |                  |
| KAIMUKO Tehaatokoau                 |       |      | P. ATEO          |
| VAHINE Théodora                     | X     |      |                  |
| CROLAS ép SACHET Isabelle           | X     |      |                  |
| FAATAU Luc                          |       | X    |                  |
| BOUISSOU Jean-Christophe            |       | X    |                  |
| TUPANA Moihara                      |       | X    |                  |
| TARAHU-ATUAHIVA Teura               |       | X    |                  |
| TEUIRA Jean-Paul                    | X     |      |                  |

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 28, il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française, à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Municipal, Robert MAKER ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

Madame Clarisse TEAUNA - POIA a ensuite exposé à l'assemblée que :

*Le 8 septembre 2020, le conseil municipal adopte le dossier technique et le plan de financement prévisionnel de l'opération citée en objet. Par arrêté n° HC/1395/DIE/FIP du 16 mars 2021, le FIP octroie à la commune une dotation de 80 % du montant de l'opération soit 5 249 388 FCFP. S'ensuit une consultation pour le choix de la maîtrise d'œuvre qui s'est porté sur la société SPEED. Aujourd'hui, la commune de Faa'a souhaite lancer la tranche conditionnelle portant sur les études de maîtrise d'œuvre et les travaux. Pour rappel, les ouvrages pris en compte pour l'étude de l'A.P.S. sont :*

|  |  |
|--|--|
| Stade Louis Ganivet                                    | Dojo de St. Hilaire                                |
| Bâtiments administratifs / Pompiers / Cafétéria / Foot | Salle omnisport de Piafau                          |
| Centre artisanal                                       | Salle omnisport de Poheroa                         |
| Centre de Jeunes et Adultes de Outuamea                | Fare Tauvaa  |
| Farahei (Cycle 2) primaire                             | Salle omnisport Tahirimatea                        |
| Teroma primaire  | Site de stockage et pompage de SOCREDO             |
| Vaiaha primaire  | Site de stockage et pompage de COWAN               |
| Pamatai primaire                                       | Site de stockage et pompage de St Hilaire (Vaitea) |
| Farahei Nui primaire                                   | Site de Production de OUTUMAORO                    |
| Teroma maternelle                                      | Site de stockage et pompage de R2                  |
| Verotia maternelle                                     | Services BAT / DPAT / ancien service EAU           |
| Ruatama maternelle                                     | SPICS Déchets et Eau                               |
| Heiri maternelle                                       | Pépinière St-Hilaire                               |
| Maison associative Rautea / courts de tennis           |  |

*Durant l'élaboration du dossier technique, il a été constaté que certains sites ne pouvaient être alimentés par une production photovoltaïque pour des raisons multiples telles que : manque de place disponible, trop de masques dus à la végétation haute, instabilité de la structure existante, travaux d'isolation à mener en amont, projet d'aménagement venant mettre en porte à faux l'installation d'une centrale photovoltaïque...etc.*

*Finalement, 16 sites ont été retenus pour l'installation de ces panneaux. Parmi eux, on retrouve les bâtiments techniques et scolaires et des ouvrages sportifs. Le projet dans son ensemble est estimé à 86 670 557 F TTC. Les avantages de l'installation des panneaux photovoltaïques sont nombreux et les objectifs recherchés restent :*

- *La réduction de la facture d'électricité de tous les bâtiments communaux*
- *La promotion de la commune par l'utilisation des énergies propres*
- *La réduction de l'utilisation des énergies fossiles et de l'impact carbone*

*Aussi, il vous est proposé de solliciter un financement auprès du FIP et du DETR pour les études et travaux de la tranche conditionnelle qui sont estimés à 86 670 557 F, soit 46 019 765 F pour le FIP (60% du montant HT), 15 339 922 F pour le DETR (20% du montant HT) et 25 310 870 F pour la commune. C'est l'objet du projet de délibération ci-après.*

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame Clarisse TEAUNA – POIA :

- Vu** la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française et la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** la loi n°71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée relative à la création et à l'organisation dans le territoire de la Polynésie française promulguée par arrêté n°31/AA du 6 janvier 1972 ;
- Vu** l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** le décret n°2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** l'arrêté n°173/AA du 30 janvier 1965 instituant deux communes ayant respectivement pour chef-lieu PIRAE et FAA'A et étendant à ces communes toutes les dispositions applicables à celles de PAPEETE et d'UTUROA conformément à l'article 58 du décret n°57-812 du 22 juillet 1957 ;
- Vu** la délibération n°21/2020 du 08 septembre 2020 approuvant le dossier technique et le plan de financement prévisionnel relatifs aux études pour la mise en place de centrales photovoltaïques sur les bâtiments communaux ;

Vu le dossier technique relatif aux études et travaux pour la mise en place des centrales photovoltaïques des bâtiments communaux ;

Vu le rapport de présentation ainsi que les décisions prises par la commission des opérations du 7 août 2024 ;

Dans sa séance du 27 août 2024 ;

## **ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont approuvés le dossier technique ainsi que le plan de financement prévisionnel des études et travaux de la tranche conditionnelle tel qu'il résulte du tableau ci-dessous :

| Nature de l'opération   | Montant des études et travaux |            | Financement (en FCFP TTC) |                  |                  |
|---|-------------------------------|------------|---------------------------|------------------|------------------|
|   | FCFP TTC                      | FCFP HT    | FIP                       | DETR             | COMMUNE          |
| Mise en place des centrales photovoltaïques des bâtiments communaux | 86 670 557                    | 76 699 608 | 46 019 765 (53%)          | 15 339 922 (18%) | 25 310 870 (29%) |

**Article 2** : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat, et est prise pour servir et valoir ce que de droit.

Fait et délibéré à FAA'A, le 27 août 2024.

Le Secrétaire de Séance,



**Robert MAKER**

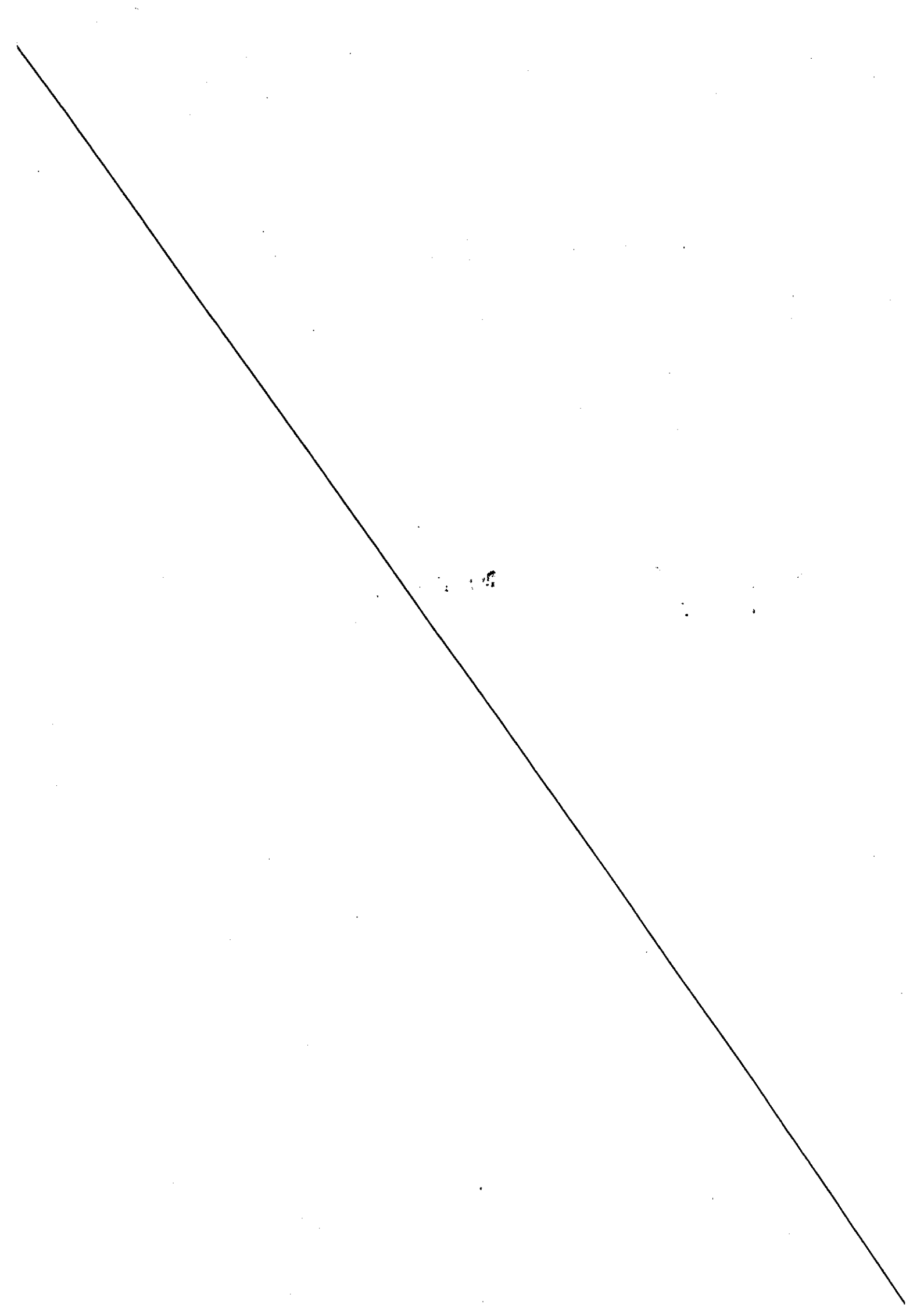


Le Président de Séance,

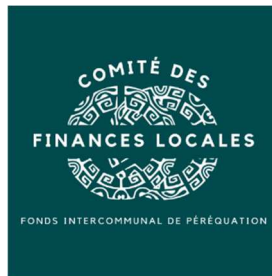


**Oscar TEMARU**

Le Maire de la Commune de Faa'a atteste, sous sa responsabilité, que le présent acte a été publié le 02/09/2024 et transmis au Haut-commissaire de la République en Polynésie française le 05 SEP. 2024







## Fonds intercommunal de péréquation

### NOTE DESCRIPTIVE DU PROJET

**COLLECTIVITE** : Commune de Faa'a

**INTITULE DU PROJET** : Etudes et travaux pour la mise en place des centrales photovoltaïques des bâtiments communaux

**SECTEUR CONCERNE** : Production énergie renouvelable

#### 1. État des lieux / Contexte

##### 1.1 Problèmes rencontrés justifiant la réalisation de l'opération

En 2016, la Commune de Faa'a procède à l'installation d'une centrale de production photovoltaïque connectée aux réseaux de l'école Piafau élémentaire pour un montant de 6 185 971 FTTC.

Le retour d'expérience des travaux achevés au mois d'avril 2017 permettent d'affirmer que l'installation a permis une économie de plus de 50 % sur la facture EDT de l'école, soit environ 360 000 FCFP sur 6 mois.

La facture d'électricité des ouvrages communaux s'élève en moyenne à 176 millions FCFP pour environ 7 millions kw/heure de consommation et par an.

##### 1.2 Données chiffrées pour le secteur ou le service concerné

Le projet concerne les ouvrages communaux à savoir :

- bâtiments techniques de St-Hilaire : Bâtiments SPICS, bâtiments DPAT, pépinière
- ouvrages sportifs : stade Louis GANIVET, dojo St-Hilaire, salle omnisport Poheroa,
- bâtiments scolaires : CJA Outuaramea, 5 écoles primaires (Farahei C2, Teroma, Vaiaha, Pamatai, Farahei Nui), 4 écoles maternelles (Farahei C1, Teroma, Verotia, Ruatama, Heiri)

##### 1.3 Mode de fonctionnement et d'organisation actuel

Les ouvrages sont publics et dépendants du réseau de distribution de l'électricité de Tahiti (EDT).

#### 2. Objectif(s) à atteindre

##### 2.1 Objectif(s) du secteur concerné

Les objectifs sont :

- La réduction de la consommation en énergie des bâtiments communaux
- La promotion de la commune par l'utilisation des énergies propres
- La réduction de l'utilisation des énergies fossiles et de l'impact carbone

##### 2.2 Objectif(s) de l'opération

Afin de réduire sa facture d'électricité, se promouvoir par l'utilisation des énergies propres et réduire l'utilisation des énergies fossiles et l'impact carbone, la commune de Faa'a envisage l'installation de panneaux photovoltaïques sur ses bâtiments communaux. L'opération globale représente un montant de 86 670 557 FTTC.

La commune de Faa'a souhaite poursuivre l'opération avec le bureau d'étude SPEED retenue pour la maîtrise d'œuvre suivant la convention n°25/2021 du 02/08/2021.

Grâce à ces installations photovoltaïques, le projet permettra de réaliser une économie globale de l'ordre de 10 MXPF/an pour un coût global d'installation de 66 MXPF HT.

### 3. Modalités de fonctionnement du service

#### 3.1 Personnel

| Bâtiments                       | Service                             |
|---------------------------------|-------------------------------------|
| Bâtiments techniques St Hilaire | SPICS                               |
|                                 | Services BEI / Services ETU et DEST |
|                                 | Pépinière                           |
| Ouvrages sportifs               | Salle omnisport Poheroa             |
| Bâtiments scolaires             | CJA Outuaramea                      |
|                                 | Farahei C2 Primaire                 |
|                                 | Teroma primaire                     |
|                                 | Vaiaha primaire                     |
|                                 | Pamatai primaire                    |
|                                 | Farahei Nui primaire                |
|                                 | Teroma maternelle                   |
|                                 | Verotia maternelle                  |
|                                 | Farahei C1 maternelle               |
|                                 | Teroma maternelle                   |
|                                 | Verotia maternelle                  |
|                                 | Ruatama maternelle                  |
|                                 | Heiri maternelle                    |

#### 3.2 Tarification et équilibre financier du service

Néant

### 4. Objet de l'opération (sur la base des études réalisées au stade de l'avant-projet)

#### 4.1 Description de l'opération

Le projet comme l'indique son titre :

| Désignation           | Montant           |
|-----------------------|-------------------|
| Total travaux         | <b>66 200 000</b> |
| Mission L et S        | 1 655 000         |
| Mission CSPS          | 1 655 000         |
| Etudes MØ             | 7 069 608         |
| Avis d'appel d'offres | 120 000           |
| Sous total études     | <b>10 499 608</b> |
| Total HT              | 76 699 608        |
| TVA 13%               | 9 970 949         |
| Total TTC             | <b>86 670 557</b> |

#### 4.2 Choix technique et technologique retenu

Le bureau d'études s'appuiera sur :

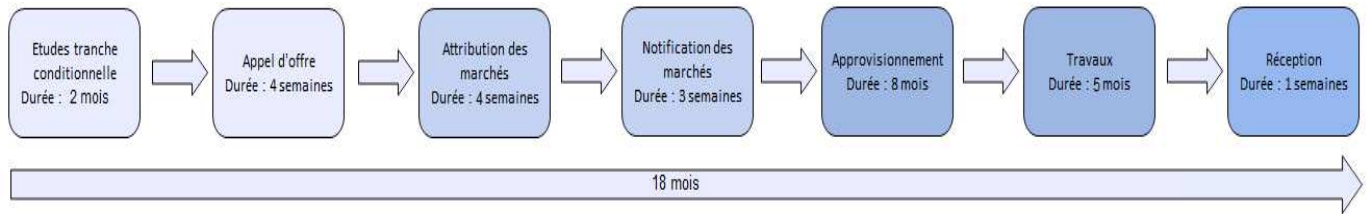
- Les compétences et la nouvelle technologie en système photovoltaïque.
- Réaliser les opérations de même nature
- Avoir les capacités nécessaires à réaliser le projet

#### 4.3 Modalités d'organisation et de fonctionnement

Les modalités d'organisation et de fonctionnement restent inchangées.

## 5. Modalités de réalisation de l'opération

### 5.1 Échéancier prévisionnel mensuel de réalisation tenant compte des délais de procédure et d'exécution



Soit environ 18 mois de réalisation, études et travaux dès la notification du marché. Les dépenses seront imputées sur l'année 2025/2026/2027.

- Début de l'opération : **janvier 2025**
- Fin de l'opération : **juin 2026**

### 5.2 Mode opératoire

La réalisation de l'opération se fera sur appel d'offre suivant le code des marchés publics en vigueur.

## 6. Budget

### 6.1 Coût et plan prévisionnel de financement

#### 6.1.1 Coût global de l'opération

Le montant des investissements de cette opération s'élève à **86 670 557 FCP TTC**.

| Désignation           | Montant           |
|-----------------------|-------------------|
| Total travaux         | <b>66 200 000</b> |
| Mission L et S        | 1 655 000         |
| Mission CSPS          | 1 655 000         |
| Etudes MØ             | 7 069 608         |
| Avis d'appel d'offres | 120 000           |
| Sous total études     | <b>10 499 608</b> |
| Total HT              | 76 699 608        |
| TVA 13%               | 9 970 949         |
| Total TTC             | <b>86 670 557</b> |

#### 6.1.2 Taux de financement applicable

Le taux directeur est de 60 % du HT au FIP.

#### 6.1.3 Plan prévisionnel de financement incluant les autres demandes de financement sollicitées ou obtenues

Le plan prévisionnel de financement est le suivant :

- ❖ **Opération finançable : 76 699 608 FCP HT soit 86 670 557 FCP TTC**
- ❖ FIP : 46 019 765 FCP (60% sur HT)
- ❖ DETR : 15 339 922 FCP (20% sur HT)
- ❖ Commune : 25 310 870 FCP

### 6.2 Échéancier indicatif des dépenses sur la durée de l'opération

| AP             | CP 2025        | CP 2026        |
|----------------|----------------|----------------|
| 86 670 557 FCP | 45 000 000 FCP | 41 670 557 FCP |

### 6.3 Modalités d'amortissement de l'opération

